



JORF

TEXTES PUBLIÉS AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Fournisseur

Direction de l'information légale et administrative (DILA)

Producteur

Direction de l'information légale et administrative (DILA)

Nom de la base de données

JORF

Site de diffusion

<https://www.legifrance.gouv.fr>

rubrique : « Le Journal officiel de la République française »

Contenu

Depuis 1990 : le fonds documentaire des documents publiés dans l'édition « Lois et décrets » du Journal officiel ; celui-ci est constitué :

- des lois, ordonnances, décrets, arrêtés,
- des décisions émanant d'institutions ou de juridictions qui doivent être publiées au Journal officiel (Conseil constitutionnel, Conseil supérieur de l'audiovisuel, Autorité de régulation des télécommunications ...),
- depuis le 1^{er} janvier 2002 : des avis et communications (avis aux importateurs, exportateurs, avis de concours et de vacance d'emplois),
- depuis janvier 2016 : des informations publiées au Journal officiel n'ayant pas de portée juridique (informations parlementaires, informations relatives au Conseil économique et social, informations diverses).

Ne sont pas mis à disposition, pour le respect de la vie privée et dans un but de protection des données personnelles, certaines mesures nominatives sensibles :

- les décrets portant naturalisation, réintégration, mention d'enfant mineur bénéficiant de l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par les parents et francisation de noms et de prénoms,
- les décrets portant changement de nom,
- les arrêts de la Cour de discipline budgétaire et financière.

Avant 1990 : les références des textes recensés dans le fichier du service de documentation du Secrétariat général du Gouvernement (ancien fichier LEX).

Nature des informations

Depuis 1990 : texte intégral (hors format image) enrichi de mots-clés pour les lois, ordonnances et décrets.

Avant 1990 : références assorties de mots-clés et résumés.

Périodicité de la mise à jour

Quotidienne en fonction des dates de parution du Journal officiel (6 éditions par semaine).

La mise à disposition se fait en deux temps :

- Dans un premier temps, mise à disposition du contenu du JO quotidien tel que publié dans l'édition « Lois et décrets » ;
- Ultérieurement, le même JO avec les enrichissements (mots-clés) apportés par le service de documentation du SGG. pour les lois, ordonnances et décrets

Accès aux données

Les données et la documentation associée sont accessibles directement et gratuitement sur un serveur; le lien vers ce serveur est spécifié sur le site data.gouv.fr.

Conditions de réutilisation

Les données sont réutilisables gratuitement sous [licence ouverte v2.0](#).

Les réutilisateurs s'obligent à mentionner :

- la paternité des données (DILA) ;
- l'URL d'accès longue de téléchargement ;
- le nom du fichier téléchargé ainsi que la date du fichier.

Format des données

Les données mises à disposition sont fournies au format XML. Elles sont accompagnées du référentiel de DTD LEGIFRANCE.

Stocks

Régulièrement, et au minimum une fois par an, un nouveau stock est constitué : il contient les données du stock précédent et les modifications apportées sur la période écoulée entre les 2 stocks. La constitution d'un stock peut également intervenir suite à une évolution technique ou réglementaire. L'utilisateur qui souhaite intégrer et/ou rediffuser les données pour la première fois s'oblige à utiliser le dernier stock mis à disposition.

Contact

Direction de l'information légale et administrative

Cellule Administration des Données

26, rue Desaix - 75727 Paris Cedex 15

[Donnees-Dila \[at\] dila.gouv.fr](mailto:Donnees-Dila[at]dila.gouv.fr)

Toutes ces informations sont disponibles sur le site

<https://www.data.gouv.fr> et dans le répertoire des informations

publiques de la DILA : <http://rip.journal-officiel.gouv.fr>